



AVIS DE PROMULGATION

AVIS DE PROMULGATION

Règlement no 2026-05 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Auclair, que :

QUE Le règlement no 2026-05, édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, a été dûment adopté par le conseil municipal de la Municipalité d'Auclair lors de la séance tenue le 7 avril 2026

QUE Le règlement 2026-05, entre en vigueur à la date du présent avis de promulgation, conformément à la loi.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

Donné à Auclair, ce 8^e jour d'avril 2026.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Auclair, certifie sous mon serment d'office que le présent avis de promulgation du règlement no 2026-05 a été publié conformément à la loi, le 8^e jour d'avril 2026, par affichage au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 8^e jour d'avril 2026.

Dominique Létourneau, directrice générale
et greffière-trésorière

